

1/4

ARTICLE 2

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la défense, le ministre de l'équipement, des transports et du logement et le secrétaire d'Etat à l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à PARIS, le 10 OCT. 2000

Lionel JOSPIN

Par le Premier ministre

Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,

Laurent FABIUS

Le ministre de la défense,

Alain RICHARD

Le ministre de l'équipement,
des transports et du logement,

Jean-Claude GAYSSOT

Le secrétaire d'Etat à l'industrie

Christian PIERRET